

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS213

AMENDEMENT

présenté par
M. Gernigon, rapporteur

ARTICLE 15

Au début de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« Cette personne »

le mot :

« Elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.